2011/3193 - Cheminements verts - Aménagements de liaisons vertes à Lyon 5e et 9e arrondissements - Opération n° 60036001- Programme 00012 - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'A.P. n° 2009-1, programme 00012 pour un montant de 635 000 euros TTC (Direction des Espaces Verts) (BMO du 14/02/2011, p. 0198)

Rapporteur: M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Ce rapport sur les liaisons vertes est assez symptomatique de la mutation de la mobilité urbaine. Il y a 10 ans, on connaissait les liaisons dangereuses mais quand on a parlé de liaisons vertes, les gens nous ont interrogés. On a dû expliquer que ça permettait les promenades ou les parcours quotidiens, que ça permettait de faire rentrer la nature dans la ville, de préserver la biodiversité et cela permettait surtout de relier des quartiers dont la topographie est loin d'être évidente.

On a pensé au 4^e, plus difficile. On a pensé aux 5^e et 9^e et il se trouve que c'est plus facile, on a pu saisir les opportunités foncières, être réactifs pour avancer dans ce dossier.

Ce dossier était si peu identifié et je dirais, présentait de telles difficultés, qu'il s'est baladé de la COURLY à la Ville, de la Ville à la COURLY, pour revenir à la Ville et Martine Boyé a accepté, dans un moment d'inconscience, de faire avancer ce dossier et je l'en remercie.

Dans le mandat précédent, on avait commencé à aménager la liaison - l'ancienne ligne de tramway, entre Lyon et Vaugneray. Là, il s'agit de continuer avec trois secteurs, cette liaison supplémentaire concernant toujours le 5^e et le 9^e.

Pour les liaisons entre le bas du 9^e et la colline, il s'agit d'aménager la liaison entre la rue des Deux Amants et le Parc des Hautefeuilles - les travaux doivent avoir lieu en novembre prochain- puis relier la montée des Carriers et le Fort de Loyasse.

Pour le deuxième secteur il s'agit des liaisons secondaires sur Chemin vert, - les travaux auront lieu en octobre 2011 - puis, relier le Parc de la Garde à l'école élémentaire de Champvert (travaux en septembre 2011). Enfin, il faut traiter l'intersection entre le Chemin vert et la rue Champvert (travaux à l'automne 2012) et enfin, aménager le débouché Ouest du Chemin vert sur l'avenue Barthélémy Buyer (travaux à l'automne 2012).

Il y a un troisième axe de développement entre l'avenue Barthélémy Buyer et le parc de la Mairie du 5^e et là, on est en train d'étudier, y compris avec le propriétaire concerné, la Clinique Champvert, la meilleure manière pour concilier l'intimité et l'identité des patients avec le passage public. On s'achemine, vraisemblablement, vers une liaison par une passerelle.

Le tout, c'est quand même 1,5 M€ pour ces 7 liaisons et c'est plus de 635 000 € pour 2011 et 2012.

Les Comités de quartiers, les Conseils de quartier, les CIL et bien évidemment, le rôle essentiel qu'ont joué les mairies des 5^e et 9^e a permis d'avancer notablement dans ce chemin plein d'embuches mais réjouissant.

M. LE MAIRE: Bien. A toutes ces liaisons, nous tenons.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, initié par les quatre Conseils de quartier et soutenu par les élus du 5^e arrondissement lors du précédent mandat, ce dossier relatif aux liaisons vertes des 5^e et 9^e arrondissements est l'occasion de mettre un zoom sur les Conseils de quartier.

Les habitants concernés qui ont participé à cette première marche de la démocratie participative se réjouissent aujourd'hui de cette avancée et de la prise en compte de leur projet favorisant les liaisons piétonnes en milieu urbain : c'est un excellent label pour les 5^e et 9^e arrondissements de notre ville.

La démocratie de proximité fonctionne et fonctionne bien, particulièrement dans le 5^e arrondissement où nous avons une articulation prospective indispensable avec le Conseil de développement du Grand Lyon, cet exemple le prouve.

« L'aventure » continue puisque les quatre Conseils de quartier actuels du 5^e se sont fédérés pour prioriser et mettre en discussion dans leur instance la question des déplacements doux. La connaissance de leur quartier et leur expertise de terrain sont des aides précieuses à la conception des projets. Nous avons besoin de l'expression collective des habitants avec le souci de l'intérêt général pour rendre l'action publique plus efficace et relever les défis auxquels est confrontée notre ville et c'est dans cet espace que se construit une citoyenneté active et le désir d'agir ensemble pour le mieux vivre de nos concitoyens. Leur écoute en amont est importante et nous pensons, au Groupe GAEC, qu'un projet concerté est un projet enrichi.

Cette mandature a vu la reconnaissance du travail et de l'intérêt des habitants pour leur quartier non seulement par la désignation d'un adjoint mais aussi, par un engagement affirmé de la part des élus. Il reste encore d'autres chantiers à partager : solidarité locale, co-animation des quartiers... dans lesquels nous apporterons avec les habitants énergie et intérêt pour le bien commun avec pour résultat, une efficacité de l'action publique.

Merci, Monsieur le Maire, d'avoir retenu ce projet qui est un beau projet et qui fera de notre ville, un exemple de réussite non seulement en matière de liaisons piétonnes en milieu urbain mais aussi en matière de démocratie de proximité.

C'est sans surprise que notre Groupe votera favorablement ce dossier.

M. LE MAIRE : Merci. M. Rudigoz qui nous a accompagnés, avec Mme Pesson, dans les balades entre le 5^e et le 9^e !

M. RUDIGOZ Thomas : Merci, Monsieur le Maire. Je vais faire court puisqu'il y a plusieurs intervenants sur ce rapport qui est un rapport très important pour les 5^e et 9^e arrondissements. Je me suis mis d'accord avec Mme Pesson pour qu'elle intervienne sur le rapport puisque c'est elle qui le connaît le mieux pour l'avoir porté bien avant d'être Maire du 5^e, puisque déjà à l'époque, quand elle avait une activité militante dans le quartier de Champvert, elle avait beaucoup œuvré pour la sauvegarde des chemins verts et liaisons vertes.

Juste un mot pour rejoindre ce qu'a dit ma collègue Mychèle Perraud et saluer le travail réalisé par le Conseil de quartier à la fois du 9^e et du 5^e pour la réalisation de ce projet ambitieux, et également saluer et excuser ma collègue Céline Faurie-Gauthier qui, en Mairie du 5^e, suit tout particulièrement ce dossier et tout ce qui est près du Maire de Lyon, de l'Adjoint en charge de ce dossier et des services afin que nous puissions avoir le bouclage de cette voie verte, notamment par le haut, par la partie qui rejoint le parc de la Mairie, puisque là nous aurons un parcours urbain et vert absolument remarquable déjà par la partie existante qui relie Tassin jusqu'à Champvert et qui relie également le Point du Jour à Champvert. Ceci est très apprécié et extrêmement fréquenté par les habitants des 5^e et 9^e arrondissements toute l'année.

Donc je pense que là, quand on aura terminé cette voie verte, après les propos de M. Buna on y arrivera d'ici la fin du mandat par le bouclage jusqu'à la Mairie du 5^e, et on aura le plus beau parcours urbain de l'agglomération et certainement des grandes villes de France.

M. GIORDANO Alain, Maire du 9e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, dès le début de mon mandat s'il y a un dossier sur lequel j'ai été particulièrement sensibilisé, c'est bien celui qui nous est présenté aujourd'hui, celui des cheminements verts.

L'épine dorsale de ces liaisons est le chemin vert qui, dans les prochaines années, va considérablement se développer. Pour ceux qui ne connaissent pas, il s'agit de l'ancienne ligne de chemin de fer Saint-Paul-Vaugneray. Il s'articule notamment pour le 9^e arrondissement, autour de la rue des Deux Amants que j'ai eu l'immense plaisir de parcourir avec ma collèque Maire du 5^e arrondissement, Alexandrine Pesson...

(Rires.)

M. GIORDANO Alain : ... je vous en prie- ... qui connaît parfaitement ce dossier et que je remercie particulièrement pour ces ballades amicales que j'ai eu le plaisir de faire à ses côtés.

Revenons au dossier, d'abord qu'entend-on par cheminements ou liaisons vertes ? Les liaisons vertes constituent des espaces de circulation en site propre réservés aux piétons, utilisés pour les déplacements quotidiens et les promenades, facilitent la desserte piétonne des équipements publics, jardins et parcs, favorisent l'introduction de la nature en ville tels des parcs linéaires, et permettent de relier les quartiers entre eux sur des secteurs où la topographie constitue un frein à l'établissement des liaisons de voirie traditionnelle.

Dans le plan de mandat 2008-2014, nous avons, avec mon Adjointe Fathia Benhamed et en lien avec mon ami Gilles Buna, fait étudier la possibilité de réalisation de deux liaisons piétonnes qui assurent un lien entre la plaine du 9^e et la colline de Saint-Just-Fourvière, c'est-à-dire le parc des Hautefeuilles vers la rue des Deux Amants, et la montée des Carriers vers le Fort de Loyasse.

Le projet de la rue des Deux Amants-parc des Hautefeuilles : cette voie carrossable est une impasse pour les véhicules qui ne peuvent, contrairement aux piétons, accéder au parc des Hautefeuilles situé en bordure du plateau. Sa longueur est de 300 mètres sur 38 mètres de dénivelés.

Le débouché du cheminement sur la partie haute fera l'objet d'un traitement paysager et sera élargi afin de procurer plus de confort et de visibilité, des bancs seront installés à mi-chemin. Sur la partie basse il y aura deux points d'entrée dans la rue des Deux Amants.

Cette délibération que nous voterons aujourd'hui donc, représente un coût de 60.000 € pour une livraison cette année.

La deuxième liaison dont je voudrais vous parler, c'est la montée des Carriers-Fort de Loyasse. La longueur du chemin est de 230 mètres avec un dénivelé de 24 mètres. Le cheminement existant est actuellement non praticable, il permet de relier le débouché de la montée à l'entrée du Fort de Loyasse.

La montée des Carriers coupe les virages du boulevard Saint-Exupéry qui relie le quartier de Saint-Pierre de Vaise à la montée de l'Observance. En l'état, ce cheminement ne présente pas une largeur suffisante pour garantir la sécurité du public, il sera élargi à 1,50 mètre sur une longueur de 70 mètres entre l'accès aux jardins familiaux chers à Guylaine Gouzou-Testud, et le Fort de Loyasse. Ce projet fera l'objet d'une prochaine délibération.

Bien entendu, ces liaisons nécessitent la mise en œuvre de signalétique. En principe, la création d'un réseau de cheminements piétons

doit être accompagnée d'une signalétique adaptée qui permettra aux piétons de s'informer et de se diriger sur le réseau des liaisons concernées. Comme nous l'avons déjà annoncé lors de la présentation publique du 19 janvier 2011 en Mairie du 9^e, cette signalétique prendra deux formes (totem et balises directionnelles) et sera complétée par un guide et une carte.

Pour terminer, les espaces de respiration ne manquent pas et tous nos quartiers du 9^e sont particulièrement gâtés en ce domaine :

- le Vallon à la Duchère en cours de réaménagement,
- Balmont avec ses balmes.
- le sentier de la Sauvagère,
- le chemin du parc de la Mairie de Saint-Rambert,
- Rochecardon permettant l'accès à près de 60 km de sentiers à travers les monts d'Or jusqu'à Chasselay,
 - le sentier historique de Saint-Rambert,
 - les rives de Saône.
 - et le sentier des Frères Benoit.

Ces sentiers pédestres peuvent aussi être un outil pédagogique original consacré à la nature. Ils servent de trame de visites thématiques et d'éducation à l'environnement (avec arbres, oiseaux et insectes) et nous incitent à respecter un patrimoine végétal remarquable. C'est vraiment un dossier que j'ai eu grand plaisir à présenter. Je vous remercie.

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : Monsieur le Maire, je confirme je suis allée faire un tour avec M. Giordano rue des Deux Amants...

(Rires.)

Mme PESSON Alexandrine : ... mais j'y suis allée auparavant avec vous il y a trente ans, donc c'est quand même un quartier...

M. LE MAIRE : ... Oh çà il y a trente ans avec Mme Pesson, c'était plus chaud !

Mme PESSON Alexandrine : Non, on ne parle pas de chaleur là ! Monsieur le Maire, on devait avoir une voie expresse sur cette rue piétonne et souvenez-vous, dans les années quatre vingt...

M. LE MAIRE: Je m'en souviens...

(Rires.)

Mme PESSON Alexandrine : ... quand j'étais membre du comité d'intérêt local de Champvert et bien, nous avons sauvé cette voie verte qui, aujourd'hui, rend service et fait plaisir à tout le monde, et

oxygène tout le quartier. C'est un lieu de lien social, de retrouvailles parce qu'on fait plein de manifestations...

(Rires.)

Mme PESSON Alexandrine: Mais non, vous avez l'esprit mal tourné! Ce que je veux dire par rapport à cette voie verte, c'est vraiment un lien avec les associations du 5^e arrondissement et puis aussi pour les enfants qui habitent la rue des Aqueducs et qui vont à l'école Champvert Ouest, car c'est un lieu sécurisé dans la verdure, tout comme pour les enfants des Minimes qui remontent par la voie piétonne et qui vont à l'école des Minimes, c'est pareil et je m'en réjouis.

D'autre part, pour ceux qui veulent aller faire des courses dans les centres commerciaux qui sont sur l'avenue Bérthélémy Buyer, c'est aussi un lieu formidable, on a même le Cercle bouliste et c'est un lieu de convivialité qui est exceptionnel pour la Ville de Lyon.

Simplement, par rapport à ce que vous disiez pour la liaison entre la clinique et le parc de la Mairie, je tiens absolument à ce que ce soit un passage vraiment sécurisé et je le redis, parce que lorsque vous allez vous y promener, Monsieur le Maire, il faut que cela soit sécurisé.

(Rires.)

M. BUNA Gilles, Adjoint : Je vois que ce dossier est un dossier attachant.

Mme PESSON Alexandrine : Simplement pour conclure, au Conseil de quartier de Ménival nous travaillons en ce moment avec la SLC qui va nous laisser un cheminement piéton de la rue des Noyers jusqu'à la rue Joliot-Curie. Donc, le 5^e arrondissement, verdure, oxygénation, lieu de rencontres sympathiques. En tout cas, je vous remercie pour ce dossier qui m'intéresse beaucoup, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE: On a compris, Madame Pesson!

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)